

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 703

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 10 SEXIES

I. – Au début de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« Jusqu'au 31 décembre 2026, ».

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime le dispositif de bornage dans le temps et d'évaluation introduits dans le présent article lors de son examen par le Sénat qui porte sur l'application du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux droits d'entrée des spectateurs aux compétitions de jeux vidéo définies à l'article L.321-8 du code de la sécurité intérieure.

Cette mesure, qui s'inscrit dans le cadre du dispositif de taux réduit de la TVA portant sur les spectacles, a vocation à demeurer pérenne comme pour les autres spectacles.